

1



2



3

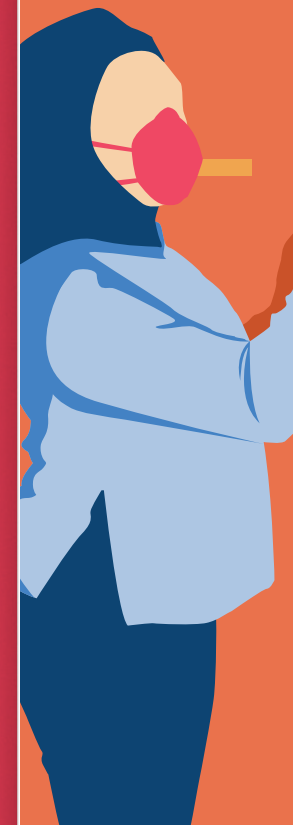


4

Pour une PAC plus équitable



5



EFFAT

Élections Européennes de 2024
Pour une Europe plus
juste pour les salarié(e)s #CallingEU

Quel est le contexte ?

Au moins 10 millions de personnes sont employées dans l'agriculture européenne, principalement en tant que travailleurs/euses saisonniers/ières et dans d'autres statuts précaires. Pour beaucoup d'entre eux, l'expérience vécue reste celle de la lutte et de la privation.

Au moins 10 millions de personnes sont employées dans l'agriculture européenne, principalement en tant que travailleurs/euses saisonniers/ières, journaliers/ières ou dans d'autres statuts précaires. Bien que ces personnes nous fournissent chaque jour la nourriture dont nous avons besoin, la vie de nombre d'entre elles reste marquée par la lutte, les privations et les violations des droits de l'homme. Des conditions de travail inhumaines, des salaires médiocres, de longues heures de travail, un taux élevé de travail non déclaré et des logements insalubres ne sont que quelques-unes des épreuves quotidiennes auxquelles sont confrontés les travailleurs et travailleuses agricoles en Europe. Souvent, la main-d'œuvre est victime d'une exploitation généralisée, notamment des pratiques des chefs de gangs et d'autres

formes d'esclavage moderne. L'intensification récente des catastrophes naturelles liées au changement climatique a aggravé les conditions de travail et augmenté l'insécurité de l'emploi pour nombre de ces travailleurs/euses essentiel(le)s.

À l'occasion de la dernière réforme en 2021, les institutions européennes ont introduit la « conditionnalité sociale » et d'autres éléments sociaux importants dans la nouvelle politique agricole commune (PAC). Pour la première fois, les travailleurs/euses agricoles et le respect des droits du travail ont été inclus dans la PAC, qui représente environ un tiers du budget de l'UE.

Malgré ce succès indéniable, près de 4 millions de travailleurs/euses agricoles sont encore victimes de violations des droits des travailleurs ou d'abus liés à des emplois non déclarés ou informels.

Bien que la conditionnalité sociale ait été une réalisation majeure, d'importantes améliorations sont encore nécessaires pour garantir que la PAC aborde de manière efficace les conditions des travailleurs/euses agricoles en Europe.

Pour une PAC plus équitable



Le travail agricole reste l'un des emplois les plus précaires, les plus mal payés et les plus dangereux d'Europe.

D'importantes améliorations sont encore nécessaires pour garantir que la conditionnalité sociale fonctionne dans la pratique et pour que la PAC traite de manière efficace les conditions des travailleurs/euses agricoles en Europe.

La prochaine réforme de la PAC aura lieu au cours du prochain mandat de l'UE. Il est impératif de poursuivre sur la lancée et d'exiger que l'une des politiques les plus anciennes et les plus importantes de l'UE soit efficace pour l'un des secteurs les plus difficiles et les plus précaires de l'économie.

Pourquoi l'UE doit-elle intervenir?

La conditionnalité sociale de la PAC exige que les États membres imposent des sanctions administratives, sous la forme d'une réduction ou d'une exclusion totale des paiements directs de la PAC, aux employeurs agricoles qui ne

La conditionnalité sociale manque de pragmatisme et d'efficacité si elle ne va pas de pair avec des sanctions efficaces, dissuasives et proportionnées, comme l'exigent les nouvelles règles de l'UE.

Dans la plupart des États membres, les inspections du travail manquent de personnel et de ressources.

respectent pas un ensemble donné de normes de travail de l'UE. Toutefois, la conditionnalité sociale risque de manquer de pragmatisme et d'efficacité si elle ne va pas de pair avec des sanctions efficaces, dissuasives et proportionnées, comme l'exigent les nouvelles règles de l'UE.

D'ailleurs, la conditionnalité sociale nécessite un système de contrôle efficace, étant donné que les sanctions s'appliquent selon une supervision existante des conditions de travail. Il s'avère que ces contrôles dans le secteur agricole sont médiocres, inefficaces et rares. Dans la plupart des États membres, les inspections du travail manquent de personnel et de ressources. Dans certains pays, les inspections du travail couvrent moins d'un pour cent du nombre total de bénéficiaires de la PAC.

En outre, la PAC ne tient pas compte du niveau et de la qualité du travail effectué dans le secteur. Les paiements directs, qui représentent plus de deux tiers du budget actuel de la PAC, continuent d'être attribués principalement en fonction des hectares éligibles et du nombre d'animaux.

L'EFFAT demande une Europe Plus Juste pour les Travailleurs et Travailleuses

4

Pour une PAC plus équitable

À ce jour, il n'existe pas de critères d'attribution des paiements directs qui prennent en compte une dimension sociale (par exemple : le nombre de travailleurs/euses agricoles travailleurs/euses ou la qualité de l'emploi).

Malheureusement, seul un nombre limité de programmes de formation et de formation continue s'adressent spécifiquement aux travailleurs/euses agricoles, ce qui entrave l'évolution de carrière, la satisfaction professionnelle, le maintien dans l'emploi et l'attractivité du secteur, produisant des effets négatifs sur la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses agricoles.

L'évolution de carrière au sein de l'agriculture est entravée par le manque de formation initiale et continue.

Les paiements directs aux employeurs continuent d'être alloués principalement sur la base de critères qui ne tiennent pas compte du nombre de travailleurs/euses et de la qualité de l'emploi.



Comment l'UE peut-elle agir ?

Dans la perspective des prochaines élections européennes, l'EFFAT propose les mesures suivantes pour promouvoir une politique agricole commune (PAC) plus équitable et pour renforcer l'efficacité de la conditionnalité sociale. Ces objectifs peuvent être atteints grâce aux éléments suivants :



L'EFFAT demande une Europe Plus Juste pour les Travailleurs et Travailleuses

1. Renforcement de la conditionnalité sociale :

- Garantir des sanctions efficaces, dissuasives et proportionnées :** Faute de sanctions efficaces, la conditionnalité sociale est un outil peu efficace. La Commission doit veiller à ce que tous les États membres appliquent des sanctions efficaces, proportionnées et dissuasives qui doivent être basées sur le type de violation des droits des travailleurs/euses et sur sa gravité, son étendue, sa durée, sa récurrence et son intentionnalité. La mise en œuvre de la conditionnalité sociale doit être étroitement surveillée par les institutions européennes. Bien que les sanctions doivent être décidées au niveau national, l'EFFAT appelle la Commission européenne à travailler avec les partenaires sociaux européens et les États membres afin de développer un système coordonné de sanctions à travers l'Europe et de parvenir à une plus grande harmonisation basée sur la gravité, l'étendue, la permanence et/ou la récurrence et l'intentionnalité de la non-conformité ([voir ici la proposition de l'EFFAT sur les sanctions](#)).
- Fixer des objectifs contraignants pour les inspections :** Afin de détecter les infractions et d'imposer des sanctions, la PAC devrait introduire un objectif minimum contraignant pour les inspections des bénéficiaires, ce qui augmentera suffisamment la fréquence des inspections dans le secteur dans tous les États membres. Les inspections devraient également être effectuées à l'aide d'outils numériques et en croisant les données pertinentes, comme le demande l'EFFAT.
- Étendre le champ d'application de la conditionnalité sociale en veillant à ce qu'elle s'applique également en tant que mécanisme ex ante :** Le champ d'application de la conditionnalité sociale devrait être élargi pour inclure les directives et règlements de l'UE, nouveaux et anciens, y compris ceux qui traitent des salaires minimums adéquats, de l'égalité de traitement, de la transparence des rémunérations entre hommes et femmes, de la santé et de la sécurité. Les États membres devraient avoir le droit d'étendre le champ d'application de la conditionnalité sociale à la législation nationale s'ils le jugent nécessaire.

Le renforcement de la conditionnalité sociale est la voie à suivre.

Il est primordial d'inclure le niveau et la qualité de l'emploi comme critère d'attribution des paiements directs.

4

Pour une PAC plus équitable

2. Élargissement des critères pour les paiements directs :

Le niveau des paiements directs aux agriculteurs/trices devrait être basé non seulement sur le nombre d'hectares éligibles et la taille du cheptel, mais aussi sur le niveau et la qualité de l'emploi, des salaires et des cotisations de sécurité sociale versées. De cette manière, la PAC pourrait contribuer de manière significative à la lutte contre le travail non déclaré dans le secteur et elle favoriserait efficacement l'emploi et la croissance dans les zones rurales.

3. Des formations pour les travailleurs/euses agricoles :

La mise en place de programmes de formation initiale et continue, financés par la PAC pour les travailleurs/euses agricoles devrait être rendue obligatoire pour les États membres à un certain niveau, étant donné que les États membres allouent actuellement très peu de fonds à de telles mesures.

La formation des travailleurs/euses agricoles prévue par la PAC améliorera l'attractivité du secteur.

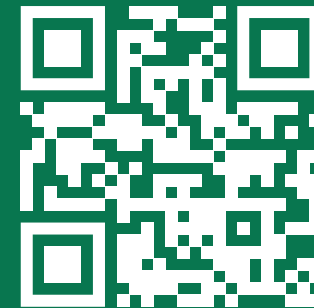


L'EFFAT est la Fédération européenne des syndicats de l'alimentation, de l'agriculture et du tourisme, qui représente également les travailleurs/euses domestiques.

En tant que Fédération syndicale européenne représentant 116 syndicats nationaux de 37 pays européens, l'EFFAT défend les intérêts de plus de 25 millions de travailleurs/euses auprès des institutions européennes, des associations patronales européennes et des entreprises transnationales. L'EFFAT est membre de la CES et l'organisation régionale européenne de l'UITA.

L'EFFAT demande une Europe Plus Juste pour les Travailleurs et Travailleuses

Élections européennes
de 2024:
#CallingEU
eu24.effat.org



 @EFFAT_org

 @EFFATPress

 @EFFAT_org

 @EFFAT



EFFAT

European Federation of
Food, Agriculture and Tourism Trade Unions

Avenue Louise 130a, 1050 Brussels, Belgium

www.effat.org